



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 46 - SEPTEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## 37\_Préfecture d'Indre- et- Loire

### **Cabinet du Préfet**

Arrêté N °2013238-0002 - ARRÊTÉ portant nomination des principaux acteurs  
pour la  
sécurité de la préfecture et des sous- préfetures d'Indre- et- Loire

..... 1

### **Secrétariat Général**

Arrêté N °2013259-0001 - Arrêté des médecins libéraux habilités à établir un  
rapport médical concernant les étrangers malades

..... 3



# Arrêté

**portant nomination des principaux acteurs pour la sécurité de la préfecture et des sous-préfectures d'Indre-et-Loire**

**Le Préfet du département d'Indre-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,**

**Vu** l'arrêté du 30 novembre 2011 portant approbation de l'IGI 1300 sur la protection du secret de la Défense Nationale,

**Vu** la circulaire du 08 juillet 1994 relative à la sécurité dans les préfectures,

**Vu** la circulaire du 19 mars 2012 sur la protection des préfectures, des sous-préfectures et de leurs agents,

**Considérant** qu'il convient d'identifier les principaux acteurs de la sécurité de la préfecture et des sous-préfectures,

**Sur** décision du Préfet,

## **- A R R Ê T E :**

**Article 1 –** Sont désignés :

- Madame Elsa PEPIN-ANGLADE, directrice de cabinet, chargée des fonctions de déléguée pour la sécurité et la défense de la préfecture d'Indre-et-Loire ;
- Monsieur Edmond AICHOUN, sous-préfet de l'arrondissement de LOCHES, chargé des fonctions de délégué pour la sécurité et la défense de la sous-préfecture de LOCHES ;
- Monsieur Claude VO-DINH, sous-préfet de l'arrondissement de CHINON, chargé des fonctions de délégué pour la sécurité et la défense de la sous-préfecture de CHINON.

**Article 2 –** Sont désignés les acteurs pour la sécurité à la préfecture et dans les sous-préfectures pour secondier les délégués cités à l'article 1 :

- Monsieur Nicolas BERGER-HALTEAU, chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, nommé délégué adjoint à la défense et à la sécurité pour la préfecture et les sous-préfectures. Il assiste les délégués pour la sécurité et la défense ;
- Monsieur Bruno GONZALEZ, au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, nommé responsable de la sûreté des bâtiments (protection contre les vols, les agressions, les risques d'intrusion de masse en cas de mouvements sociaux, les attaques terroristes) et responsable de la sécurité (sécurité du public, catastrophes naturelles) ;
- Monsieur Hubert MARTIN, Chef du Bureau du Budget de l'Achat et de la Logistique, nommé responsable de la sécurité incendie ;
- Monsieur Éric TRIBOUILLARD, chargé de la défense civile, nommé officier de sécurité pour la protection de l'information classifiée ;
- Monsieur Jean-René LEROUX, chef du Service Interministériel Départemental des Systèmes

d'Information et de Communication, nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information.

**Article 3** - Les acteurs de la sécurité désignés à l'article 2 remplissent les missions d'experts de la protection :

- Ils participent à l'élaboration et au suivi de la politique locale de sécurité.
- Ils élaborent le plan général de protection de la préfecture et des sous-préfectures et veillent à son actualisation.
- Ils sont chargés de diffuser au sein des services une culture de sécurité.
- Ils préparent et mettent à jour les plans, les consignes et le dossier de sécurité après avoir effectué une évaluation des menaces et une analyse complète des risques en liaison avec les services de police locaux.
- Ils veillent à la protection de l'information classifiée.
- Ils contrôlent la sécurité des systèmes d'information.
- Ils prennent toutes les dispositions pour que la sécurité des bâtiments de l'ensemble des sites (protection contre les incendies, inondations, catastrophes naturelles) soit respectée.
- Ils veillent à l'application des dispositions réglementaires relative à la sécurité.
- Ils sont les correspondants, au sein de la préfecture, des sous-préfectures, du service du Haut Fonctionnaire de défense, qui peut leur apporter les conseils nécessaires à l'accomplissement de leur mission.
- Ils conseillent les sous-préfets et tous les cadres dépendant de la préfecture et des sous-préfectures.
- Ils assurent au quotidien le respect des consignes par les personnels des préfectures et des sous-préfectures et contrôlent au quotidien la maintenance des équipements participants à la sécurité.
- Ils sensibilisent et forment au niveau local le personnel et les chefs de service.

**Article 4** - Madame la Directrice de cabinet, Monsieur le sous-préfet de LOCHES, Monsieur le sous-préfet de CHINON, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil de Actes Administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à Tours, le 26 août 2013

Jean-François DELAGE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION ET DES  
LIBERTES PUBLIQUES  
Bureau de la nationalité et de  
l'immigration

## ARRETE

### **AGREMENT DES MEDECINS LIBERAUX HABILITES A ETABLIRE UN RAPPORT MEDICAL CONCERNANT LES ETRANGERS MALADES**

LE PREFET D'INDRE ET LOIRE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles L 313-11-11°, L 511-4-10° et L 521-3-5°,

**Vu** l'arrêté de Mme la Ministre de l'emploi et de la solidarité et de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 8 juillet 1999, relatif aux conditions d'établissement des avis médicaux concernant les étrangers malades,

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment l'article 118 portant création des agences régionales de santé,

**Vu** l'avis du Conseil de l'Ordre des Médecins d'Indre et Loire du 17 juillet 2013,

**Vu** l'avis du Syndicat des Médecins Libéraux d'Indre et Loire du 3 juillet 2013,

**Vu** l'avis du Syndicat des Médecins Généralistes d'Indre et Loire du 9 septembre 2013,

**Vu** l'avis de la Fédération des Médecins de France du 2 septembre 2013

**Vu** l'avis de la Confédération des Syndicats des Médicaux Français du 21 août 2013,

### **SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE**

## ARRETE

**Article 1** - Les médecins libéraux, généralistes et spécialistes mentionnés sur les listes annexées au présent arrêté sont agréés pour établir un rapport médical concernant les étrangers malades.

**Article 2** - Le rapport médical, transmis sous pli confidentiel au médecin de l'agence régionale de santé Centre, précisera :

- le diagnostic des pathologies en cours,
- le traitement suivi et sa durée prévisible,
- les perspectives d'évolution de la pathologie,
- la possibilité d'un traitement dans le pays d'origine.

**Article 3** - Le règlement des honoraires des praticiens libéraux agréés est à la charge du patient. En cas d'indigence, le rapport médical sera établi par un praticien hospitalier.

**Article 4** - La durée de l'agrément, renouvelable, est de trois ans.

**Article 5**- L'arrêté du 30 septembre 2010 portant agrément des médecins libéraux habilités à établir un rapport médical concernant les étrangers malades est abrogé.

**Article 6** - M. le Secrétaire général de la préfecture et M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à Tours le 16 septembre 2013

Pour le Préfet et par délégation  
le Sous-Préfet de Chinon,  
Secrétaire Général par intérim

Claude VO-DINH

P.J. :2

LISTES DES MEDECINS SPECIALISTES ET DES MEDECINS GENERALISTES LIBERAUX AGREES  
POUR ETABLIR UN RAPPORT MEDICAL CONCERNANT UN ETRANGER MALADE

**LISTE DES MEDECINS SPECIALISTES LIBERAUX AGREES POUR ETABLIR UN  
RAPPORT MEDICAL CONCERNANT UN ETRANGER MALADE**

BUREAU de la  
nationalité et de  
l'immigration

**Arrêté préfectoral du 16 septembre 2013**

<b>SPECIALITES</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>Cardiologue</b>	<b>HUBICHE</b>	Michèle	3 boulevard A. Nobel 37540 St CYR-SUR-LOIRE	02 47 49 07 67
<b>Cardiologue</b>	<b>JUBERT</b>	Rémy	8 rue Rabelais 37300 JOUE-LES-TOURS	02 47 53 56 44
<b>Cardiologue</b>	<b>KAPUSTA</b>	Philippe	38 rue Jules Simon 37000 TOURS	02 47 05 19 64
<b>Cardiologue</b>	<b>MAUDIERE</b>	Amaud	8 place de la Cathédrale 37000 TOURS	02 47 66 59 62
<b>Cardiologue</b>	<b>TUROT</b>	Valérie	3 boulevard A. Nobel 37540 ST CYR-SUR-LOIRE	02 47 49 07 67
<b>Echographiste</b>	<b>LE GOFF</b>	Eve	9 rue de Sully 37000 TOURS	02 47 20 71 17
<b>Hépto-Gastro- Entérologue</b>	<b>CODJOVI</b>	Philippe	1 avenue P. Labussière 37500 CHINON	02 47 93 25 50
<b>Ophthalmologiste</b>	<b>BLANC</b>	Francis	10 rue Chaptal 37000 TOURS	02 47 64 47 54
<b>Orthopédiste</b>	<b>GUIRE</b>	Christophe	3 place de la Cathédrale 37000 TOURS	02 47 20 15 30
<b>Pneumologue</b>	<b>GAUCHER</b>	Luc	8 bis rue Fleming 37000 TOURS	02 47 05 75 24
<b>Pneumologue</b>	<b>ROULLIER</b>	Alain	8 bis rue Fleming 37000 TOURS	02 47 05 75 24
<b>Psychiatre</b>	<b>DRYLEWICZ</b>	Serge	31 rue Emile Zola 37000 TOURS	02 47 61 58 67
<b>Rhumatologue</b>	<b>BENOIST</b>	Jacques	5 place Jean Jaurès 37000 TOURS	02 47 66 14 01



**LISTE DES MEDECINS GENERALISTES LIBERAUX  
 AGREES POUR ETABLIR UN RAPPORT MEDICAL  
 CONCERNANT UN ETRANGER MALADE**

Arrêté préfectoral du 16 septembre 2013

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
BAILLY	Michel	30 rue Lakanal 37000 TOURS	02 47 05 28 06
BARRE	Jean-Claude	28 rue Maurice Bouchor 37000 TOURS	02 47 20 25 23
CHALUMEAU	Philippe	68 Bis avenue de la République 37170 CHAMBRAY LES TOURS	02 47 48 23 33
DE FOUCAUD	Ludovic	2 place Richelieu 37400 AMBOISE	02 47 23 13 18
LISSORGUES	Patrice	Place des Meuliers 37130 CINQ MARS LA PILE	02 47 96 40 13
MEUNIER	Philippe	17 rue des Ecoles 37420 AVOINE	02 47 58 40 05
MIGINIAC	Marc	24 rue Marceau 37500 CHINON	02 47 93 22 37
OGER	Thierry	110 rue de Jemmapes 37100	02 47 54 03 80
PERSON	Olivier	8 rue de Montbazon 37000 TOURS	02 47 66 63 85
PUISSANT	Thierry	5 rue Guillaumet 37000 TOURS	02 47 61 20 53
RECHARD	François-Louis	33 bis allée de la Robinetterie 37250 VEIGNE	02 47 26 26 46
RICHARD	Monique	17 rue des Ecoles 37420 AVOINE	02 47 58 40 05
RIEU	Philippe	11 place Sainte Anne 37520 LA RICHE	02 47 37 38 38
ROY	Jean	12 rue Nationale 37320 CORMERY	02 47 43 45 96
SAILLARD	Dominique	110 rue de Jemmapes 37100 TOURS	02 47 54 03 80
SEBBAN	Henri	6 rue des Portes de Fer 37330 CHATEAU LA VALLIERE	02 47 24 00 49
SIVADON	Patrick	68 bis avenue de la République 37170 CHAMBRAY LES TOURS	02 47 48 23 33

